



ABONNEMENTS CULTURELS

« ADULTE »

Depuis le 06 Janvier 2020, le COS'ARTS a mis en place une participation aux abonnements adultes à des associations ou clubs ayant un intérêt culturel.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Etre adhérent au COS'ARTS (10,00 € par personne)
 - Une participation par an
- Aide plafonnée pour un montant maximum de 100,00 € et calculée sur la base du Quotient Familial

PIECES A FOURNIR

- Facture ou Attestation de paiement
- Avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020